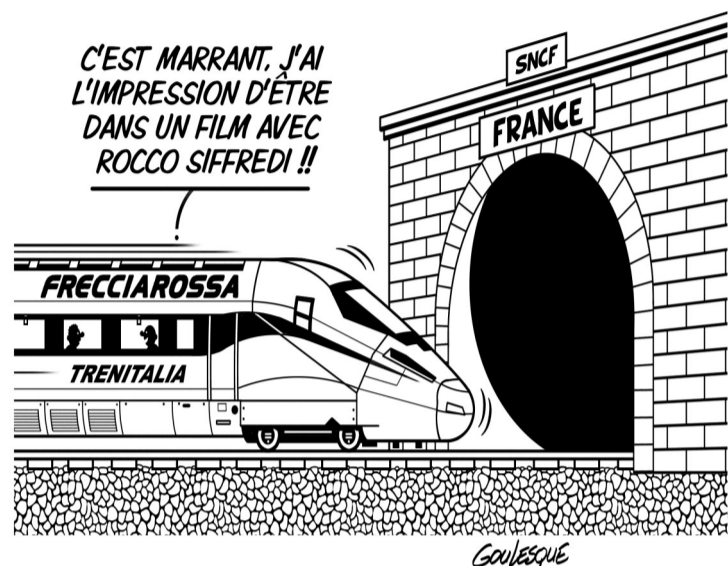


Janvier 2022

«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus

Le lancement médiatique de l'ouverture de la ligne Paris-Lyon de la « frecciarossa » acte « l'ouverture au marché » du réseau ferroviaire français sans que cela n'émeuve grand monde. Cette triste réalité nous permettra peut être de porter un œil neuf sur les politiques de transports ferroviaires qui s'inscrivent, comme toutes les politiques de transports actuelles, dans la logique libérale.



On a tendance à oublier que lorsque le Front populaire avait nationalisé les compagnies de transports ferroviaires, en 1937, ce n'était pas pour offrir un service public mais pour sauver des entreprises de la faillite et qu'il prit comme première mesure la fermeture de 10 000 kilomètres de lignes. Depuis toujours, les débats qui touchent aux transports – et en premier lieu le chemin de fer – sont biaisés : on nous vend un service public et l'on construit pour les grandes entreprises... avec l'argent de tous.

La logique n'a pas changé. Roussel vante le retour du train en vallée d'Aspe et se prépare à ajouter une autoroute ferroviaire au flux de camions que doivent déjà supporter les Aspois pour faciliter les liens entre Bordeaux, la plate-forme PLAZA de Zaragoza et le port de Valence, c'est-à-dire la mondialisation. De son côté, François Bayrou nous vend la LGV comme une « ouverture aux gens qui viennent d'ailleurs » et la communauté de Pau va participer au financement d'une ligne n'allant que jusqu'à Dax (que la communauté urbaine de Dax refuse de financer). Tous les habitants situés à moins d'une heure d'une gare LGV vont voir leur taxe d'habitation augmenter pour financer le projet. Au départ, les bureaux devaient également participer au financement, ce qui semblait la moindre des choses puisqu'une ligne LGV profite essentiellement aux professions du secteur tertiaire supérieur. Mais cette proposition a été retirée de l'amendement final. Et il convient de s'interroger sur l'utilité de ce projet à 35 millions d'euros le

kilomètre et qui ne profitera qu'aux plus aisés quand le réseau TER est en décrépidité. Le gain de temps ? Vingt minutes jusqu'à Paris.

A travers les taxes et l'argent public, nous finançons des politiques d'infrastructures de transports qui ne correspondent qu'aux intérêts des grandes métropoles et, d'entre elles, aux grandes entreprises et aux catégories aisées. Nous assistons à une véritable colonisation du territoire par les métropoles : nos campagnes sont délaissées et de plus en plus tributaires des grandes villes qui fonctionnent comme les ports coloniaux d'antan. Et cette colonisation se double d'une privatisation de tout ce qui est rentable. Comme les routes, « l'ouverture au marché » des voies ferroviaires signifie que ce sont les contribuables qui paieront l'entretien de ces voies qui profitent à des entreprises privées.

Cela, tant qu'elles resteront source de profit... Après, nous reparlerons de nationalisation, comme en 1937. Car, contrairement à ce que dit le discours libéral, « l'ouverture à la concurrence » est catastrophique : en Grande-Bretagne, « l'ouverture au marché » s'est traduite par une réduction des personnels, une hausse du prix des billets, la suppression de trains et une détérioration du réseau, si bien que les Britanniques veulent revenir à un réseau de transports publics...

« Histoire des chemins de fer en France (1937-1997) », François CARON, Fayard, 2017.

« LGV : Bayrou tacle Hurmic et « ceux qui ne veulent plus de gens qui viennent d'ailleurs » », Gabriel BLAISE, Sud-Ouest, 20 décembre 2021.

« LGV Bordeaux-Toulouse. Mais où est passée la taxe sur les bureaux, qui devait incomber aux entreprises ? », Actu Toulouse : https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/lgv-bordeaux-toulouse-mais-ou-est-passee-la-taxe-sur-les-bureaux-qui-devait-incomber-aux-entreprises_47014023.html

« Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine se déchirent sur les projets de LGV », Simon BARTHELEMY, La croix, 28 novembre 2021.

Au Royaume-Uni, la privatisation des chemins de fer déraile, Sasha MITCHELL, La tribune, 9 Janvier 2017 : <https://www.latribune.fr/economie/unions-europeenne/au-royaume-uni-la-privatisation-des-chemins-de-fer-deraille-628489.html>

Les vœux présidentiels ou le retour de l'ancien régime, monarchie ou empire.

Prétextant le passe vaccinal et l'opposition qu'il suscite chez beaucoup de nos concitoyen(ne)s, et pas que, pour des raisons diverses, toujours condamnées avant d'être exposées, dénaturées, dénigrées dans les pseudos reportages des merdias, le P.de la Rep, avant de mettre à jour le fil conducteur de sa stratégie, menée déjà sous le mandat du socialiste Hollande et depuis 2017, Jupiter s'occupe à emmerder ses concitoyen(ne)s qui ne sont plus que des sujets. Déjà en mai, à Nevers, un sans papier l'avait interpellé pour lui exposer les raisons de son exil, certainement ses rêves d'une vie meilleure pour lui et sa famille et la violence des conditions d'accueil infligées par Darkmanin et la police française, le P de la Rep lui avait asséné en fin psychologue : « vous avez des devoirs avant d'avoir des droits ». Fichtre, au pays des droits de l'homme on pouvait croire que les droits, naturels et imprescriptibles, valent avant les devoirs. Bon, La Pen, Zémour de Bolloré, Le Duce des Alpes Maritimes, Prétresse des LR ou le catalaniste par intermittence et d'autres à la mode, auraient pu dire ou faire bien pire face à un sans papier sans défense et sans

rien d'ailleurs. Mais notre P. de la Rep a récidivé lors des vœux et personnes semblent n'avoir rien vu ou entendu, pourtant : « les devoirs valent avant les droits » et quelques jours après, pour des raisons d'efficacité électorales pour les avisés qui aiment ça ou simplement, tout naturellement, « ma stratégie est de les emmerder », « j'ai très envie de les emmerder les non vaccinés, jusqu'au bout », puis « quand ma liberté vient menacer celle des autres, je deviens un irresponsable, un irresponsable n'est plus un citoyen ». Quand on lit cela, et qu'on prend le temps humain de réfléchir à ce qui est dit ... nous entrons bien dans une société totalitaire, « ce sont les sociétés totalitaires qui reposent d'abord sur l'obéissance à des impératifs non négociables » (Me Henri Leclerc 2008 republié dans Médiapart). Morgue et mépris de classe quand tu nous tiens, racisme social déjà étalé lors du mouvement des gilets jaunes, dans la réforme de l'assurance chômage, des retraites, sur tout le quinquennat, vis-à-vis « des gens qui ne sont rien », « les faîneants, les cyniques, les extrêmes », « ceux qui foutent le bordel », ceux qui ne traversent pas la rue pour trouver du taf, « les salariées pour beaucoup illettrées », et certains en redemanderont et se déplaceront pour cela.

Tristesse : Voilà, la nouvelle est tombée : notre Desman disparaît...

« **Desman des Pyrénées – LIFE+ : Nouveau classement pour le Desman des Pyrénées sur la Liste Rouge des mammifères menacés de l'UICN. Malheureusement notre petit mammifère voit son statut passer de "Vulnérable" à "En danger", preuve que l'aire de répartition ne cesse de régresser et de se fragmenter.** Et la disparition et fragmentation de son habitat est réel en vallée d'Aspe :

1) DESTRUCTION de son habitat avec une compensation supposée :

J'ai fait un dossier sur le projet de microcentrale hydroélectrique sur le dernier gave sauvage de la vallée d'Aspe, le Gave du Gabarret / gave d'Aydius (pour une asso dont je faisais partie) : Une partie concerne la protection du Desman (p 6).

« Le Programme partenarial entre l'INP-ENSAT, l'Université Paul Sabatier (Laboratoire Ecolab), l'Univer traite du Le cas du Desman des Pyrénées : « Bénéficiaire d'un Plan National d'Actions (2010-2015) basé sur 25 actions de conservation [85] et emblématique des Pyrénées, le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) est un mammifère unique, totalement inféodé aux cours d'eau. Endémique, rare, très difficile à voir et à étudier, il est en déclin généralisé. L'Aquitaine abrite la population présente à l'altitude la plus basse enregistrée de son aire naturelle de distribution. La priorité des études est donnée à l'actualisation de son aire de distribution et à la compréhension de l'influence des facteurs de l'environnement. Contrastant avec d'autres travaux menés à l'échelle européenne, les travaux d'une équipe internationale [86] démontrent l'importance majeure du facteur « précipitations » et l'absence relative d'influence du facteur « température ». Dans ce cas, l'Aquitaine, en abritant la population la plus au nord-ouest, jouerait un rôle refuge capital dans la préservation de l'espèce face au changement climatique. »

Il est alors inadmissible de continuer à impacter cette espèce dans les Pyrénées Atlantiques qui seront sa seule zone refuge. Dans un premier temps, une demande de collaboration a été fait aux associations locales, ainsi qu'à celles ayant de l'expérience concernant la prise en compte du Desman des Pyrénées. Les associations consultées ont été : Cistude Nature, CEN Aquitaine, CEN Midi Pyrénées et ANA-CEN Ariège. **Ces associations n'ont pas accepté de collaborer avec la société SERHY pour la mise en place de mesures compensatoires. Peut-on savoir pourquoi ?**

Et si aucun ne donne son accord ?

Nous avons démontré plus haut que l'ouest des Pyrénées sera la zone refuge du desman face au réchauffement climatique, le respect des zones de vie de cette espèce est une question de survie de cette espèce endémique.

Le projet de centrale demandait son autorisation d'exploitation sans avoir encore trouvé les berges à restaurer pour compenser celles détruites qui sont le lieu de vie du Desman notamment...

Le commissaire enquêteur a dit de nous que nous étions « opposés par principe » à l'hydroélectricité et a donné son feu vert au projet... mais n'a pas dit à tous ceux favorables sans avoir passer des heures comme moi sur le dossier (comme madame la Sénatrice des PA à laquelle j'ai répondu dans mon dossier) que leur avis était « pour de principe ».

Nous trouvons également des prises de position que nous qualifions de principe, c'est-à-dire que le refus ne concerne pas spécifiquement ce projet, mais les installations hydroélectriques en général.

Nous ne pouvons que regretter l'absence de nuance qui est souvent le corollaire de ces postures, reposant sur des certitudes qui semblent absolues, fermant la porte à tout dialogue ou approche constructive.

Observation du commissaire enquêteur sur les remarques des associations : « Nous regrettons cependant une lecture exclusivement négative du dossier qui dénote un rejet de principe au départ, des projets de cette nature. Il en résulte inévitablement une absence totale d'objectivité. »

2) FRAGMENTATION manifeste pour compenser une erreur de construction :

La déviation de Bedous construite en zone d'expansion du Gave ne cesse donc d'être attaquée par le Gave, comme l'avait prévu la Sépanso avant sa réalisation, mais elle avait perdu son procès à l'époque.

La digue, enfin, la déviation, pardon, doit régulièrement être réparée, à nos frais.

La révision du plan de prévention des risques de Bedous la présente d'ailleurs comme « Sur les secteurs où la déviation ne dispose pas d'ouvrages de décharge (territoire d'Accous, Sud du territoire de Bedous), elle s'apparente de fait à une digue puisqu'elle a été conçue comme insubmersible. Le risque de rupture est cependant pris en compte, d'autant plus qu'une érosion continue affecte ce remblai qui dût être conforté récemment, et que cet ouvrage est implanté sur le lit mineur historique.

Mais les travaux se font en plus en zone Natura 2000, propice aux desmans notamment. Nul doute que les derniers travaux ayant bétonnés tout un pan de la berge ne seront pas favorables à notre Desman.

BILAN : destruction inéluctable, argent public gaspillé...

Et à côté, l'État dépense de l'argent public pour sauver cette espèce...

La même chose est à déplorer pour le saumon, les zones humides ...

Des actions humaines autorisées par l'État saccagent des milieux naturels, (souvent pour des projets privés) que l'État tente de sauver ensuite avec des plans manquant d'ambition.

Où est la logique ? (si ce n'est celle de laisser détruire la nature sans l'avouer, pour continuer à vivre à son crédit).

La Pigouille Béarnaise.



ALERTE CRUE

Cela fait plusieurs mois que je dois écrire sur les plans de préventions des risques et leur mauvaise diffusion auprès des citoyens. Les crues se succèdent et je ne l'ai toujours pas fait. Les diverses alertes rouges m'y poussent en urgence.

Je m'en suis mêlé cet été quand mes parents ont souhaité acheter un emplacement de camping en Béarn (Oloron / Aspe / Ossau). Un ami de notre famille a perdu sa femme et sa fille en camping avec la crue torrentielle au Brand Bornan (en 1987, il s'en est sauvé de justesse accroché à son chien qu'il est retourné sauver dans la caravane). J'ai donc décidé de décortiquer les cartes de préventions des risques des campings pour mes parents. Ce fut très compliqué de trouver les infos. Je suis tombée sur un rapport parlementaire qui explique TB les efforts à faire pour mettre ces infos à disposition de tous (en fin d'article). Il en va de la vie de chacun. C'est ainsi que j'ai découvert qu'une grande partie de Laruns est en risque de crues torrentielles (dont le camping convoité par mes parents). Mais j'ai trouvé cela en 2 parties : une carte illisible mais qui avait la légende lisible et une autre carte lisible mais sans la légende. La carte d'Oloron est mise en ligne sur le site de la mairie, bravo. Grossissez, cliquez sur légendes et voyez si vous vivez en zones à risque.

Pour Bedous, la carte est actuellement en révision. Peut-être les observations faites avec les 2 dernières crues devront être confrontées avec ces cartes. L'enquête publique est jusqu'au 21 janvier 13 h !

D'ailleurs, la déviation a été construite comme un digue (ce qu'avait prouvée la Sépanso à l'époque de sa construction, mais elle avait été déboutée lors d'un procès), il y est indiqué qu'elle risque de céder...

Elle est régulièrement renforcée à cause du Gave qui la ronge, à grand renfort d'argent public et en zone natura 2000 (l'impact des travaux n'y est pas sans conséquences environnementales).

En juin dernier, le conseil communautaire a acté le déplacement du camping de Bedous dans une zone avec un risque moindre.

Combien d'autres villes devraient urgemment faire de même ? Combien d'autres villes devraient avertir leurs citoyens qu'ils sont dans des zones risquées ?

Et j'ai aussi trouvé ce rapport n° 013606-01 « Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels » de juin 2021 qui est riche de recommandations, dont l'implication des maires, des citoyens et un besoin de vulgarisation :

2 Des constats partagés

2.1 Connaissance et conscience du risque : une équation difficile

2.2 Une défiance réciproque entre l'État et les citoyens

2.3 Les maires : une place majeure, mais délicate

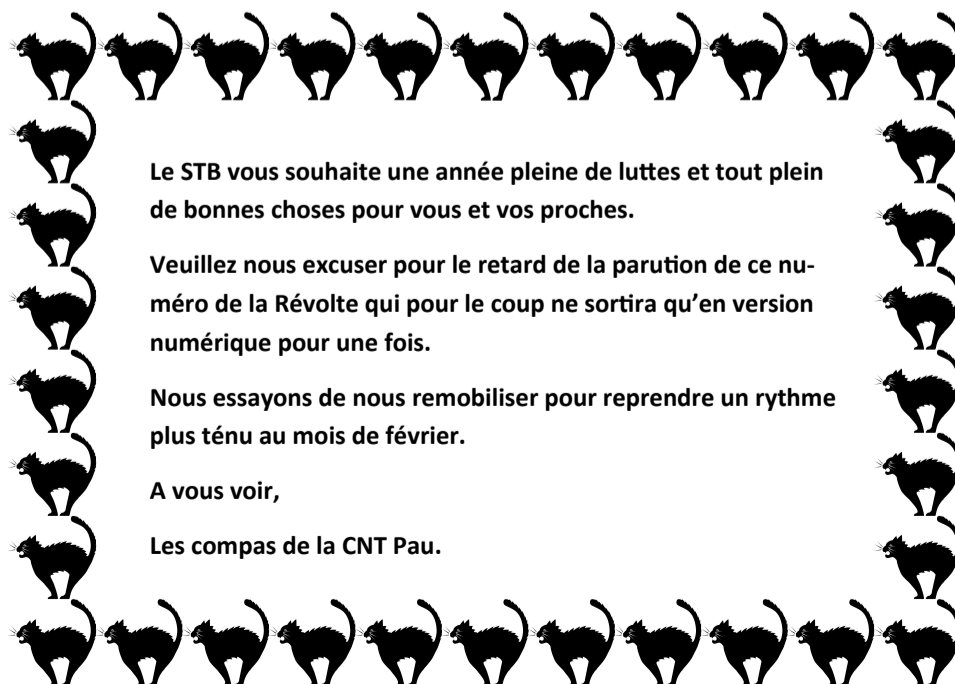
2.4 Une culture scientifique et environnementale défaillante

2.5 Une absence de partage et de mutualisation des expériences et initiatives

Avec le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles dont il va accélérer l'ampleur et la fréquence, il est urgent que les mairies et les citoyens s'emparent de ces sujets.

Courage à ceux qui sont en zone de risques, tout mon soutien.

La Pigouille Béarnaise



Le STB vous souhaite une année pleine de luttes et tout plein de bonnes choses pour vous et vos proches.

Veillez nous excuser pour le retard de la parution de ce numéro de la Révolte qui pour le coup ne sortira qu'en version numérique pour une fois.

Nous essayons de nous remobiliser pour reprendre un rythme plus ténu au mois de février.

A vous voir,

Les compas de la CNT Pau.